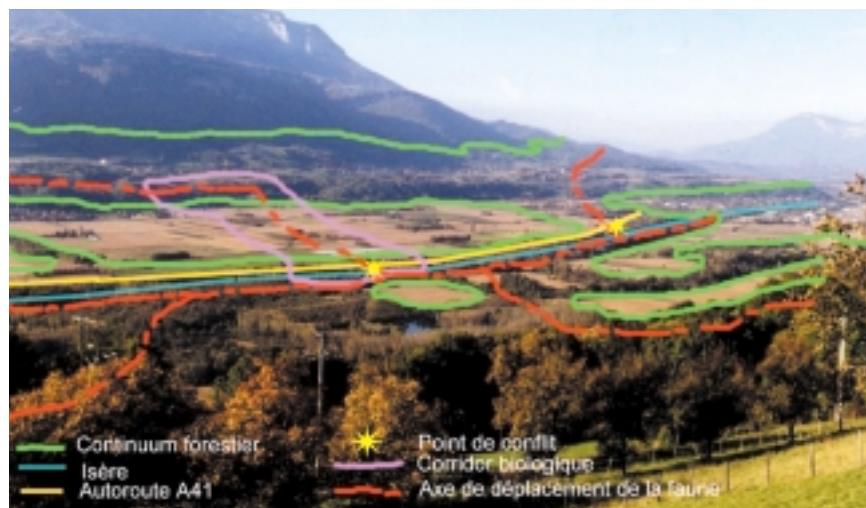


Les 320 obstacles identifiés sur le REDI en 2002 sont d'ordre divers. Il s'agit essentiellement de zones accidentogènes entre la faune et les infrastructures routières, autoroutières ou ferroviaires. Il peut s'agir également :

- ▶ de zones où les risques d'accidents existent (ex. lignes haute-tension perpendiculaires aux vallées) pour les migrations d'oiseaux,
- ▶ de zones d'écrasement d'amphibiens pendant leur migration recensées par le CORA 38,
- ▶ d'obstacles pour les poissons ou la petite faune des zones humides (barrages, seuils, écluses),
- ▶ d'obstacles naturels déviant les axes de déplacement de la faune et importants à signaler pour d'éventuels futurs aménagements de corridors (non visibles sur carte, ex : cascades et falaise),
- ▶ d'obstacles tels que des canalisations souterraines de cours d'eau, des canalisations bétonnées (avec également des risques d'accidents ou de noyade), des murets, des terre-plein en béton sur les routes.

Les points de conflit signalent des accidents avérés et donc des obstacles. Ces obstacles fragmentent les espaces encore viables, voire favorables et protégés, et par conséquent les populations animales qui y sont inféodées. En terme de gestion de l'espace, ils constituent des éléments d'importance majeure dans le réseau écologique qu'il convient de prendre en considération.

La validation des travaux avec le comité de pilotage fait partie du processus de travail. Elle est importante et permet aux acteurs (élus, associations, agriculteurs) d'intégrer les réseaux écologiques.



Représentation des axes de déplacement, corridors et points de conflit Grésivaudan nord